

● BRIE COMTE ROBERT (77)

Exposition Nationale d'Aviculture les 7 et 8 novembre 2020

REGLEMENT

Art. 1 Cette manifestation se tiendra à BRIE COMTE ROBERT, à la Salle « LE SAFRAN ».
Art. 2 Elle sera ouverte, conformément au règlement de l'Entente Européenne, à tous les animaux bagués et tatoués 2020, 2019, 2018, 2017. Une dérogation est accordée aux pigeons caroncés et tambours ainsi qu'aux faisans (6 ans maximum).

Art. 3 Droits d'inscription – Unité toute catégorie : 3,00 € - Couple : 4,00 € - Trio : 4,50 € - Tout sujet nécessitant une volière : 6,10 €
N.B. : Les faisans, même en unité, sont obligatoirement mis en volière et seront comptabilisés à 6,10 €. Les volières et les pigeons en couple ne sont pas acceptés.

Art. 4 Sur ce tarif, les adhérents de la SABG et de la BCVM, à jour de leur cotisation 2020, bénéficieront d'une remise de 20%. L'entrée sera gratuite pour les exposants. Ceux-ci recevront une carte d'entrée, strictement personnelle, en temps opportun. ENTREE INTERDITE PENDANT LE JUGEMENT.

Art. 5 Le nombre d'animaux inscrits par chaque éleveur ne sera pas limité.

Art. 6 Toute demande d'inscription devra être adressée au Commissaire Général :
Gilles GUILLET 2 Avenue des Marronniers 77210 AVON
Elle devra être accompagnée du montant exact des inscriptions, y compris les 6 € du catalogue – palmars sur lesquels aucune réduction n'est consentie. Chèque libellé à l'ordre de la SABG.

Art. 7 Clôture des engagements : 10 octobre 2020 _____ dernier délai. Toutefois la clôture des inscriptions pourra être anticipée sans préavis, dès que le nombre des animaux enlogéables sera atteint.

Art. 8 Les animaux acheminés par un transporteur devront parvenir le mercredi 4 novembre 2020 à 20 heures, dernier délai. Les envois seront faits à l'adresse suivante :
Exposition Avicole, Salle « LE SAFRAN » 77170 BRIE COMTE ROBERT. Tél. 06 85 79 38 36
Il n'y aura pas de réexpédition.

Art. 9 Le jury sera composé de juges officiels et ses décisions seront sans appel. Les récompenses seront décernées uniquement en fonction des décisions du jury.

Art. 10 Tout animal malade, ou présumé tel, sera isolé et ne participera pas à l'exposition.

Art. 11 Le comité d'organisation prendra toutes les dispositions pour assurer la nourriture et la surveillance des animaux. Aucun sujet ne devra être manipulé hors de la présence d'un commissaire, sous peine d'exclusion immédiate.

Art. 12 Le prix des sujets à vendre devra figurer sur le bordereau d'inscription. Il sera majoré de 15 % et indiqué sur le catalogue – palmars. Les exposants ne pourront ni ajouter ni supprimer de la vente leurs animaux après le jugement. Tout sujet « Éliminé » ou « Disqualifié » sera systématiquement retiré de la vente. Toute vente d'animaux, sans passer par le Bureau des Ventes, ainsi que toutes transactions concernant des sujets non exposés dans l'enceinte de l'exposition (abords, parkings) est formellement interdite. Le Bureau des Ventes sera uniquement ouvert aux heures d'ouverture de l'exposition au public (voir Art. 15)

AUCUNE DEROGATION ne sera accordée à quiconque pour des achats anticipés sauf aux personnes ayant participé au montage ou œuvre dans l'intérêt de la S.A.B.G (dérogation accordée par le commissaire Général)

Art. 13 Les acheteurs ne pourront emporter leurs achats que munis d'un « BON DE SORTIE » et accompagnés d'un commissaire et ce uniquement à partir du dimanche 8 novembre 15 heures.

Art. 14 Lors de l'inscription ou, au plus tard, à l'enlogement les numéros de bagues, des tatouages ou des pastilles devront IMPERATIVEMENT figurer sur la feuille d'enlogement.

Art. 15 PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

- Mercredi 4 novembre 2020 : réception et enlogement des animaux de 14h à 20h
- Jeudi 5 novembre 2020 : jugement à partir de 8h
- Vendredi 6 novembre 2020 : visite des scolaires
- Samedi 7 novembre 2020 : ouverture au public de 9h à 18h
- Samedi 7 novembre 2020 : inauguration officielle à partir de 11h
- Dimanche 8 novembre 2020 : ouverture au public de 9h à 17h
- Dimanche 8 novembre 2020 : remise des récompenses à partir de 17h30 puis délogement